



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 49853

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le projet de parc national ou de parc naturel régional des Hauts dans le département de la Réunion. Plus précisément, il souhaite connaître, d'une part, l'état d'avancement de ce dossier capital pour la protection et la mise en valeur de l'environnement dans le département de la Réunion dans la mesure où ce parc devrait couvrir près de 100 000 hectares, soit la quasi-totalité du domaine forestier de l'île, et, d'autre part, les modalités de la coopération ou de la participation de la direction régionale de l'Office national des forêts de la Réunion.

## Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant l'état d'avancement du projet de création d'un parc régional ou national à la Réunion. Après avoir évoqué plusieurs hypothèses - création d'un parc naturel régional seul, d'un parc national seul ou association des deux types - une étude de principe, dont les conclusions ont été présentées en fin d'année 1999 aux assemblées de la Réunion, a confirmé la faisabilité et l'intérêt d'un parc national. Dans ce contexte, le conseil régional, le conseil général et les services de l'Etat ont, d'un commun accord, souhaité que soit étudié un projet de création d'un parc national dans les Hauts de la Réunion. Il a donc été décidé de nommer un chargé de mission pour la création de ce parc qui devrait rejoindre la Réunion à la fin de cette année. Au cours de cette mission d'étude, la prise en compte des structures déjà engagées dans la politique de développement des Hauts, telles que l'Office national des forêts et aussi le comité d'aménagement des Hauts de la Réunion, est absolument indispensable afin que se développent des synergies qui permettront d'assurer la cohérence de l'ensemble des politiques publiques. Par ailleurs, d'autres structures telles que les instances représentatives des acteurs socioprofessionnels, des habitants, des associations de protection de l'environnement, des organismes de développement agricole et touristique seront conviées à formuler leur opinion sur ce projet. Pour ce qui a trait aux modalités de mise en oeuvre des participations de chacun, il appartient à cette mission de les formuler après concertation avec tous les acteurs et d'en présenter les propositions au comité de pilotage qui sera créé, à cet effet, par le préfet de la Réunion. L'ensemble des conclusions de cette mission sera remis à la fin de l'année 2002.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49853

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 août 2000, page 4631

**Réponse publiée le** : 6 novembre 2000, page 6351